



Paris, le 29 juillet 2020

# **L'après comme l'avant !**

## **Rendez-vous à la rentrée pour construire la riposte !**

### **Rendez-vous salarial, la réalité augmentée du mépris :**

La nouvelle ministre et un ministère dédié à la Fonction publique juste nommés, censés être libérés de la tutelle de Bercy, le tout dans la continuité des propos récurrents du Président Macron sur un monde nouveau, aurait pu laisser penser à un changement de politique salariale pour les fonctionnaires et agents publics => Il n'en est rien, fin de non-recevoir !

Le régulateur social qu'est le service public, les fonctionnaires qui le composent, qui ont œuvré, avec les moyens du bord et en exposant leur santé pour faire fonctionner et assurer la continuité du service public pendant cette période de crise, sont totalement méprisés pour le gouvernement : pas de revalorisation générale des traitements et salaires, donc maintien du gel de la valeur du point d'indice !

C'est inadmissible, cette perte continue du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

La politique de réduction de la dépense publique, inscrite dans le PPCR, se poursuit.

### **Le projet de décret relatif aux CAP :**

Le seul point à l'ordre du jour du Conseil supérieur de la Fonction publique (CSFPE) du 27 juillet 2020, était le réexamen du projet de décret relatif aux CAP dans la Fonction publique de l'État, à la suite du vote unanimement contre, émis par les organisations syndicales lors du CSFPE du 16 juillet.

**FORCE OUVRIÈRE** a rappelé sa position constante en faveur des CAP de corps et a revendiqué le maintien et l'amélioration des prérogatives des CAP.

Le projet de décret initial avait évolué de manière très marginale par rapport à la première présentation. Tous les points fondamentaux du texte destinés à mettre en œuvre les dispositions de la loi de transformation de la Fonction publique ont été conservés et consacrent la mise en place des CAP de catégories aux prérogatives extrêmement réduites.

Des représentants du personnel en nombre considérablement réduit ont de nouveau unanimement voté CONTRE, mais n'ayant pratiquement plus de possibilité de s'opposer à l'arbitraire des décisions de l'autorité hiérarchique : c'est un recul supplémentaire et inacceptable des droits statutaires des fonctionnaires que **FORCE OUVRIÈRE** n'aura de cesse de combattre. Désormais, seul le rapport de force pourra faire infléchir la position de la Fonction publique !

**Le SNP2E-FO engage toutes ses sections, à se réunir en assemblées générales ou réunions syndicales dès la rentrée de septembre pour mettre en débat les conditions, les modalités et l'organisation de la mobilisation nécessaire à démontrer notre colère !**